

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Séance du 9 février 2026 Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°10_2026</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026, soient :

Taxe d'habitation (TH) : 14.05 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

